

On n'enferme pas un enfant. Point": une campagne contre le centre de détention pour familles



Le barreau des avocats francophones et germanophones vient d'annoncer qu'il rejoignait le mouvement. - © HERWIG VERGULT - BELGA

Publicité

"*On n'enferme pas un enfant. Point*". Cette campagne a récemment été lancée par différentes associations pour dénoncer le projet du gouvernement de construire un centre de détention pour familles. Le barreau des avocats francophones et germanophones vient d'annoncer qu'il rejoignait le mouvement. Pour quelle raison?

Jean-Pierre Buyle, président du barreau francophone invité dans Jour Première ce lundi, donne immédiatement le ton: "*On parle des enfants de tous âges, tous les enfants mineurs. La décision qui a été prise est un vrai retour en arrière. Je crois que la détention d'enfants dans des centres fermés pour des motifs administratifs qui sont liés au séjour des parents n'est pas acceptable.*"

Des enfants auxquels on ne reproche rien

Ce sont des enfants de parents qui n'ont pas encore reçu de titre de séjour. Mais ce sont des enfants à qui rien n'est reproché. Seule la situation administrative de leurs parents pose problème, dans la mesure où ils sont en attente d'être expulsés, précise Jean-Pierre Buyle. "*On avait déjà, à la fin des années 90 — de 1998 à 2009 — pendant une dizaine d'années, enfermé plusieurs milliers d'enfants dans des centres fermés à Steenokkerzeel, à Merksplas, à Vottem, pour les mêmes raisons. La société civile avait réagi à l'époque et la Belgique a été condamnée à plusieurs reprises par la Cour européenne des droits de l'homme, considérant que les droits fondamentaux des personnes humaines étaient atteints*".

Le médiateur fédéral dit que l'enfermement des enfants à des fins migratoires n'est jamais justifiable

Theo Francken, le secrétaire à l'Asile et à la Migration, a prévenu avoir pris ses précautions pour ne plus être condamné par la Cour des droits de l'homme, en invoquant le fait que dans ce centre, il a construit des maisons familiales, que le séjour ne pourra pas excéder quatre semaines et que des aménagements ont été pris.

Mais pour Jean-Pierre Buyle, c'est totalement insuffisant. "*Ça ne va pas répondre aux problèmes fondamentaux, qui sont les droits à la liberté, à la sûreté, le droit à la vie familiale, le droit à la vie privée et le droit à ne jamais être soumis à un traitement inhumain et dégradant. Je crois que la présence de ce centre à côté de l'aéroport de Zaventem pose des problèmes de nuisances sonores. J'ai moi-même été visiter le centre 127 bis qui est juste à côté, et je peux vous assurer que quand vous sortez, vous êtes en dessous des avions qui atterrissent toutes les cinq minutes. Et quid de l'ingérence dans la vie privée, il y a des condamnations de la France aussi là-dessus. Est-ce qu'il y aura des espaces de loisirs et d'éducation? Est-ce qu'il y aura des problèmes de promiscuité? Et l'ambiance peut être angoissante et stressante. Je demanderai dans tous les cas la possibilité d'aller visiter sur place les locaux qui ont été construits. Je constate une chose, c'est le médiateur fédéral qui nous dit que l'enfermement des enfants à des fins migratoires n'est jamais justifiable, ni médicalement ni juridiquement. Je vois que le Parlement, il y a quelques jours, a pris une résolution dans le cadre de la politique migratoire du président Trump et a rappelé qu'il fallait considérer les droits de l'enfant et les droits de l'homme comme étant une priorité dans le cadre de la politique migratoire. On n'est pas vraiment tout à fait dans ce sens-là.*"

Pas encore d'emprisonnement d'enfant

On annonçait l'ouverture de ce centre au mois de juillet. A ce jour, personne ne l'occupe. Mais ce devrait être dans les jours qui viennent. "Nous allons demander à pouvoir être autorisés à aller le visiter et nous prendrons les initiatives judiciaires qui s'imposent le moment venu.

Pour Jean-Pierre Buyle, d'autres solutions existent. Par exemple des maisons ouvertes qui existent depuis 10 ans et qu'on n'utilise pas assez. " *Le secrétaire d'État à la politique de Migration et d'Asile, Melchior Wathelet, avait pris la décision de ne plus enfermer les enfants avec leur famille. Il avait pris deux initiatives. Il avait créé des centres ouverts, des maisons de retour, souvent dans d'anciennes gendarmeries, pour le temps nécessaire à l'organisation de l'expulsion. Dans ces centres ouverts, les familles avaient la liberté de mouvement, des logements ouverts existaient et n'étaient pas surveillés. C'est une alternative positive à la détention. Et il avait eu une deuxième idée, qui était de donner la possibilité pour les familles de résider à leur domicile en attendant d'être expulsées. La Belgique avait d'ailleurs reçu les félicitations européennes pour ces initiatives.* "

Mais ces maisons ne sont pas utilisées. Theo Francken veut fermer ces centres ouverts jugés trop coûteux.